

La convention \bar{X} et la structure des unités discursives

1. Introduction

La théorie du discours et la syntaxe de la phrase constituent deux domaines dont les objets et les concepts sont largement exclusifs l'un de l'autre : la syntaxe s'intéresse à la détermination des catégories grammaticales et à leur distribution, alors que la théorie du discours décrit la fonction communicative des énoncés dans l'interaction verbale. Il n'en reste pas moins que les énoncés interprétés pragmatiquement sont des occurrences de phrases ou du moins d'unités syntaxiques, et que la structuration du discours est régie par des principes analogues à ceux de la syntaxe. Dans les deux domaines, des unités élémentaires peuvent se combiner pour constituer des unités complexes, et cette combinatoire se ramène à trois procédés fondamentaux : la spécification, la subordination et la coordination (dont la juxtaposition n'est qu'un cas particulier).

Formellement, la différence entre syntaxe et pragmatique réside dans la nature des unités élémentaires, catégories grammaticales d'une part, énoncés minimaux d'autre part. Seules les catégories syntaxiques susceptibles de réaliser des énoncés appartiennent à la fois au vocabulaire de la syntaxe et à celui de la pragmatique. Autrement dit, des catégories comme celles du nom ou du verbe sont purement syntaxiques, alors que la phrase mais aussi d'autres catégories syntaxiquement complexes sont accessibles à l'interprétation pragmatique.

Cette caractérisation des différences entre syntaxe et théorie du discours est purement formelle, et il y a bien entendu des différences substantielles, à commencer par le fait que la pragmatique traite du discours en situation et prend aussi en compte des facteurs non verbaux, implicites, ainsi que des facteurs co-textuels, envisagés d'un point de vue à la

fois statique et dynamique. Par ailleurs, contrairement à la syntaxe, la pragmatique n'a pas pour objet l'énumération ré-
cursive d'un ensemble d'expressions bien formées, mais l'inter-
prétation d'expressions ou de séquences d'expressions effecti-
vement attestées.

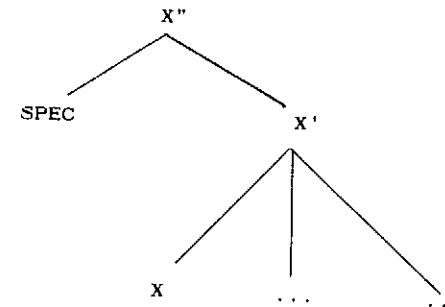
Ces précautions prises, j'aimerais me concentrer sur les
analogies formelles entre constructions syntaxiques et unités
discursives, en prenant comme point de départ les contraintes
sur la structure interne des syntagmes qui ont été élaborées
en grammaire générative (convention \bar{X}), et le modèle d'analyse
du discours proposé par Roulet (1981) et ses collaborateurs
(Roulet et al. 1985).

2. La convention \bar{X} en syntaxe

Les premiers modèles génératifs transformationnels
(Chomsky 1957, 1965) comportaient deux types de règles : des
règles de réécriture en structure de constituants ou "règles
syntagmatiques", et des transformations. Les règles syntagma-
tiques étaient soumises à des contraintes purement formelles
qui permettaient d'assigner une structure arborescente univoque
aux séquences de symboles, mais rien n'empêchait en principe de
construire des règles qui changent arbitrairement l'appartenan-
ce catégorielle d'un constituant, en réécrivant par exemple un
syntagme nominal en une séquence verbe + adverbe. Ces règles
n'exprimaient donc pas le fait qu'un syntagme d'une certaine
catégorie est nécessairement l'expansion ou la "projection"
d'un mot de la même catégorie, qui est la "tête" du syntagme.
Sur ce point, les grammaires syntagmatiques étaient inférieu-
res aux grammaires catégorielles et aux grammaires de dépendan-
ce, dans lesquelles la notion de tête d'une construction décou-
le directement du formalisme utilisé. Les transformations elles
aussi pouvaient modifier la catégorie d'un constituant, par
exemple transformer un verbe en nom par nominalisation.

C'est précisément le problème des nominalisations qui a
conduit Chomsky (1970) à proposer deux contraintes sur les rè-
gles : premièrement, les transformations ne peuvent pas changer
l'appartenance catégorielle d'un terme; deuxièmement, les rè-
gles syntagmatiques doivent toutes être conformes à un schéma
uniforme, appelé convention \bar{X} (ou X' , par commodité typographi-
que). Cette convention, dont l'essentiel avait déjà été suggé-
ré par Harris (1946), a été élaborée en détail, notamment par
Jackendoff (1977) et Emonds (1976, 1985). Elle stipule que tout
syntagme est constitué d'une tête, obligatoire, appartenant à
l'une des catégories lexicales N (nom), V (verbe), Adj (adjec-
tif) ou à la catégorie grammaticale P (préposition), X étant
une variable sur N, V, Adj, P¹. La tête et les compléments de
X forment un constituant de rang immédiatement supérieur, X'.
Le constituant X' peut être modifié par des constituants à sa
gauche, qui sont les spécificateurs de X', le tout étant un X"
(on dira que X' est une projection de X, et X" une projection
de X et de X'):

(1)



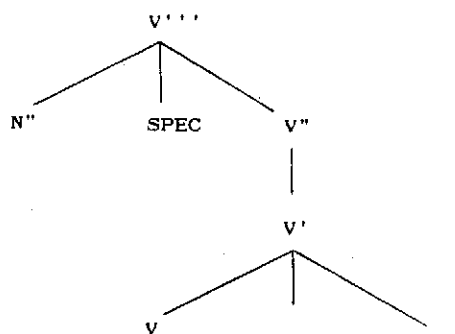
Dans ce schéma, les pointillés représentent la position des
compléments éventuels, qui sont nécessairement des X" eux-mêmes.
Quant à SPEC (spécificateur), ce n'est pas une catégorie, mais
une position où peuvent apparaître diverses catégories qui
modifient X' et ont les propriétés suivantes :

- a) Elles appartiennent à une classe fermée.
- b) Pour chaque catégorie N, V, Adj, P, il y a une classe distincte de spécificateurs.
- c) La position de spécificateur peut être vide.
- d) Les spécificateurs ont un comportement syntaxique unique.
- e) Les spécificateurs ne sont pas des syntagmes X" (bien qu'ils puissent dominer des syntagmes).

Les spécificateurs du nom comportent les déterminants le, un, chaque, tout, etc. (une classe fermée d'une trentaine d'éléments au maximum). Les spécificateurs de l'adjectif comportent les marques de degré (très, trop, plus, moins, etc.). Les spécificateurs de P sont peu nombreux et s'associent de façon idiosyncratique avec telle ou telle préposition (tout près de, bien loin de, etc.).

Les syntagmes verbaux sont eux aussi conformes au schéma X', mais le verbe (selon Emonds 1985) a une projection supplémentaire, qui correspond au noeud traditionnel S (phrase), avec une position de plus à gauche du spécificateur, la position du sujet :

(2)



Le spécificateur du syntagme verbal correspond au symbole AUX des modèles génératifs antérieurs, et il domine notamment les désinences de temps (d'où le symbole INFL "inflexion" pour le spécificateur de V").

Comme le verbe a trois projections et les autres catégories seulement deux, on notera x^{max} la projection maximale d'une catégorie. x^{max} égale donc V''', N'', Adj'', P''. Certaines conditions grammaticales peuvent porter sur X'', d'autres sur x^{max} , la différence n'ayant de contenu empirique que pour les projections de V.

On constate que le système catégoriel proposé par Emonds (1985) ne comporte ni adverbes, ni subordonnants (le complément COMP des autres modèles génératifs). Selon Emonds, les adverbes sont soit des adjectifs en fonction adverbiale (la plupart de ceux qui sont dérivés régulièrement d'adjectifs au moyen du suffixe -ment), soit des prépositions intransitives (cependant, pourtant), souvent supplétives de prépositions transitives (malgré). Quant aux complémenteurs, ce sont des prépositions dont l'objet est S (phrase) plutôt que N''. La catégorie P est en fait le "subordonnant universel", qui remplit le rôle que Tesnière (1959) assignait aux translatifs. On notera par anticipation que beaucoup de connecteurs pragmatiques appartiennent à cette catégorie P : des prépositions transitives (malgré, à cause de), des "conjonctions de subordination" en distribution supplétive avec les précédentes (bien que/quoique, parce que), et des syntagmes adverbiaux qui sont des projections maximales de P (en fait, en tout cas, en fin de compte).

Dans cette version de la convention X', la règle de réécriture initiale de la grammaire a la forme suivante²:

$$(3) S \longrightarrow NP - INFL - VP$$

ou, en notation barres :

$$(4) y^{max} \longrightarrow y^{max} - SPEC(V) - V''$$

Relevons que le NP (y^{max}) est une position obligatoire, tout au moins dans les langues qui ont un sujet (pour les langues qui ont un topique sans rôle thématique déterminé, voir Emonds 1985, 132-138, et Li et Thompson 1976). La configuration

définie par (4) est la seule où un χ^{\max} dominé par un χ^{\max} soit syntaxiquement obligatoire, ce qui, comme nous le verrons plus loin, interdit de considérer le sujet comme une unité discursive, à moins qu'il ne soit disloqué, c'est-à-dire copié dans une position facultative.

La règle (4) n'est en fait la règle initiale que pour les phrases principales et indépendantes. Il existe aussi des expressions syntaxiquement bien formées qui ne sont pas des phrases mais simplement des χ^{\max} , expressions décrites en détail par Banfield (1982). Ces expressions (E) peuvent apparaître isolément ou être coordonnées à une phrase ou à une autre expression :

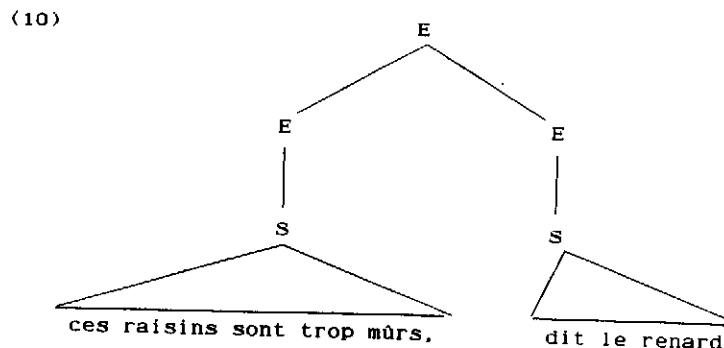
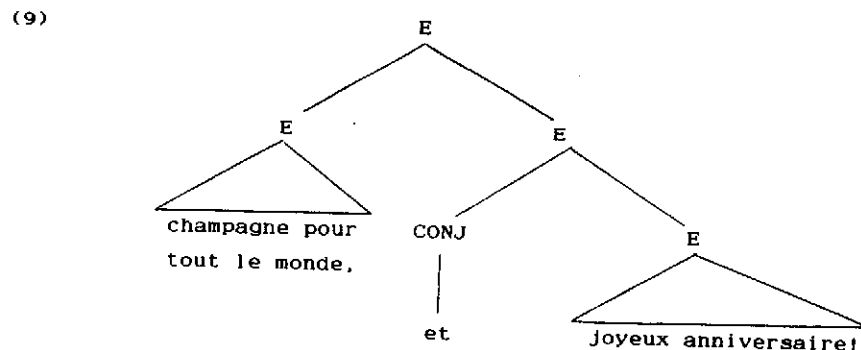
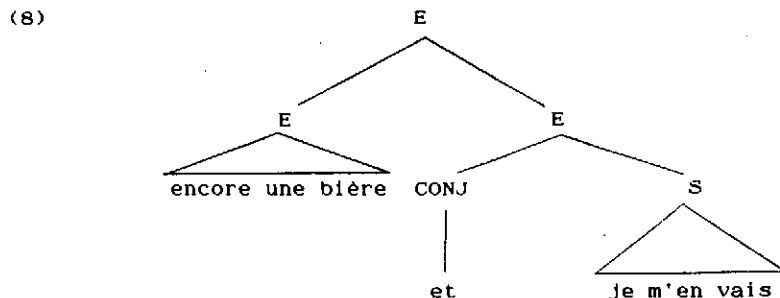
(5) $E \rightarrow (\chi^{\max}) - (\text{CONJ} - S)$

Cette règle permet d'engendrer des expressions comme :

(6) Une bière!

(7) Encore une bière, et je m'en vais.

Il faut noter que le noeud E ne comporte aucune expansion obligatoire, et qu'il n'est pas enchâssable sous S; en revanche, il peut être coordonné ou juxtaposé pour engendrer des structures comme :



On voit donc que le noeud E est récursif par coordination, mais il n'est pas enchâssable sous un noeud autre que E. Les structures (8) à (10) ne sont pas conformes au schéma X', puisqu'un noeud catégoriel y domine directement un noeud du même rang³. C'est d'ailleurs le cas de toutes les structures coordonnées, quelles que soient les catégories conjointes :

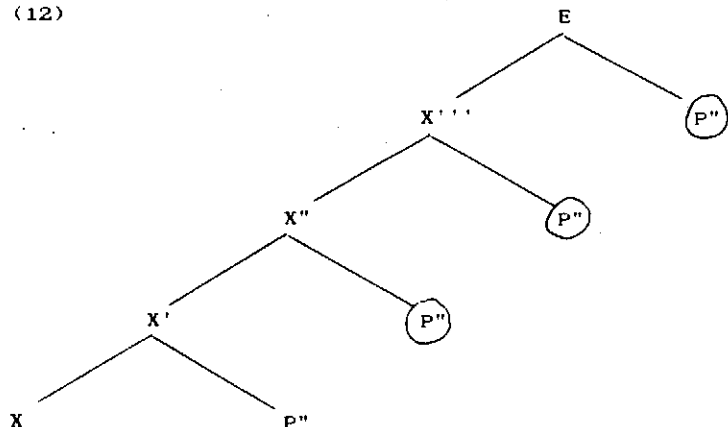
(11) a. $N''[N'' [\text{les petits ruisseaux}] N''[_{\text{conj}}[\text{et}] N''[\text{les grandes rivières}]]]$

b. $\text{Adj}''[\text{Adj}''[\text{Adj}''[\text{fatigué}]] \text{Adj}''[_{\text{conj}}[\text{mais}] \text{Adj}''[\text{Adj}''[\text{content}]]]]]$

Toutes les extensions possibles de la structure ont été abordées brièvement : spécification (par des catégories à gauche de X'), subordination et coordination. Il faut encore distinguer entre les compléments internes à X' et les compléments de X". Les compléments de X' sont les objets directs et indirects des verbes d'une part, et les compléments du nom et de l'adjectif d'autre part, qui sont tous introduits par P et donc indirects. Les propositions subordonnées complétives sont aussi internes à X' et introduites par P (P correspondant alors à la catégorie usuelle COMP).

Mais il y a aussi des compléments qui sont dominés directement par X^{max} ou par E, et qui constituent ainsi une deuxième exception à la convention X', au même titre que la coordination et, comme nous le verrons, avec les mêmes conséquences pour l'interprétation pragmatique. Ce sont tous les compléments et propositions subordonnées "circonstanciels" de la grammaire traditionnelle, et aussi diverses structures de type parenthétique comme les incises et les relatives appositives⁴. Ces compléments, qui ne sont jamais des arguments de X, peuvent apparaître dans chacune des positions entourées d'un cercle dans (12); la ligne de démarcation principale se situant entre les compléments internes à X' et tous les autres, car les premiers ne sont pas susceptibles d'être des énoncés minimaux au sens où nous allons les définir.

(12)



Les compléments apparaissent à droite de leur tête, alors que les spécificateurs sont à leur gauche et les conjonctions entre les deux têtes - mais il semble y avoir des arguments pour les attacher plutôt comme frère gauche de la deuxième tête (v. note 3). On a vu aussi que tous les compléments indirects sont introduits par la catégorie P, qui apparaît à gauche des P" (P + N" ou P + S), le plus souvent immédiatement à gauche puisque le système du spécificateur de P est très limité. Spécificateurs, conjonctions et prépositions ont donc une propriété commune, celle d'introduire un constituant. Cette notion intuitive de "particule introductrice" pourrait en fait se révéler féconde pour l'analyse syntaxique, automatique ou non, mais aussi pour l'analyse du discours.

Comme l'a observé Wehrli (1984), on ne peut pas construire un analyseur syntaxique automatique entièrement déterministe, mais on pourrait construire un modèle partiellement déterministe qui exploite les informations fournies par les spécificateurs pour prédire la nature de la tête (v. aussi Morin 1985). En effet, les spécificateurs apparaissent à gauche de la tête et appartiennent à des classes fermées et disjointes qui permettent de déterminer la catégorie de la tête. On pourrait étendre cette observation aux conjonctions, qui introduisent nécessairement un constituant de même catégorie ou de même fonction qu'un constituant déjà présent dans la structure, et aussi, dans une certaine mesure, aux compléments extérieurs à X', qui sont introduits par des P appartenant aussi à une classe fermée. Pour ces compléments, il faut toutefois tenir compte de leur grande liberté de position, puisqu'ils peuvent être déplacés par transformation dans n'importe quelle position disponible à la périphérie gauche ou droite d'un V pourvu d'un nombre quelconque de barres (v. Baltin 1982 et Rubattel 1982).

En résumé, la convention X' attribuée à tous les constituants syntaxiques une structure interne uniforme. Etant donné la convention X', les règles de base se réduisent aux deux règles de composition (13) et (14), auxquelles il faut ajouter le schéma de règles (15) pour la coordination (schéma qui résume un nombre infini de règles, v. Dougherty 1970):

$$(13) E \rightarrow X^{\max} \quad (\text{CONJ} - X^{\max})$$

$$(14) V^{\max} \rightarrow N^{\max} - \text{INFL} - V''$$

$$(15) X^i \rightarrow X^i \quad (\text{CONJ} - X^i)^*$$

où $X^i = X, X', X'', X^{\max}$, l'astérisque indiquant la possibilité d'une répétition illimitée.

3. Les unités discursives

La pragmatique du discours a pour objet l'étude de macrostructures qu'il s'agit de segmenter en unités pertinentes pour la description du fonctionnement du discours ou de la conversation. Les unités monologiques minimales (au sens de Roulet et al. 1985) que livre cette segmentation sont des actes de langage, dont on peut étudier les propriétés en faisant abstraction de la macro-structure, dans la perspective de la pragmatique de l'énoncé. L'acte lui-même peut être polyphonique et constitué d'unités monophoniques minimales (les semi-actes selon la terminologie proposée dans Rubattel 1986, et aussi les expressions).

L'acte de langage est pourvu d'une fonction illocutoire, marquée par un verbe performatif (marqueur dénomiatif de fonction illocutoire ou MDFI dans la terminologie de Roulet 1981) ou par une tournure syntaxique (marqueur d'orientation illocutoire ou MOI). Un acte de langage peut, à lui seul ou combiné à d'autres actes, constituer une intervention, qui est l'unité

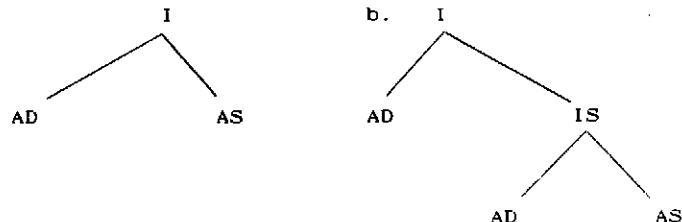
monologique maximale. Si l'intervention est complexe, on distinguera entre l'acte directeur, non supprimable et porteur de la fonction illocutoire de l'intervention, et des actes subordonnés. Les interventions elles-mêmes entrent dans des structures dialogiques d'échange⁵.

Si la structure de l'échange n'a aucun analogue en syntaxe, l'intervention présente de nombreuses similitudes avec les constituants syntaxiques X^{\max} : l'unité minimale (acte de langage) peut constituer à elle seule une unité maximale (tout comme un adjectif sans spécificateur ni complément peut constituer un syntagme adjectif), ou se combiner avec d'autres unités selon les mêmes procédés que les unités syntaxiques, c'est-à-dire par subordination, spécification ou coordination.

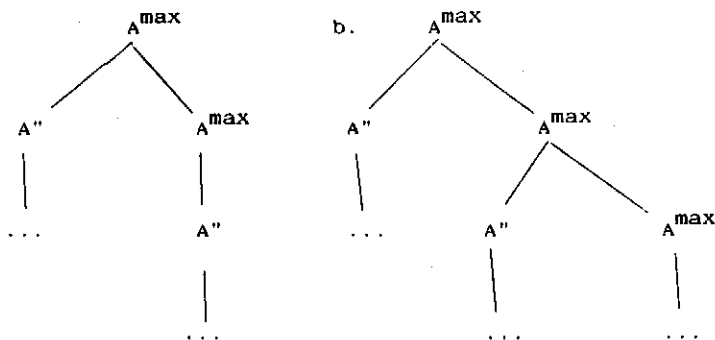
Jusqu'ici, l'analogie est incomplète puisque la seule valeur de X pour une unité discursive est l'acte de langage, alors qu'en syntaxe X est une variable sur les catégories nom, verbe, adjectif et préposition. Mais en fait, si l'acte de langage est l'unité monologique minimale, il existe au moins deux types de structures associées à un énonciateur ou du moins à un auteur distinct⁶ et fonctionnant donc comme des unités discursives: il s'agit des expressions (E) et des unités syntaxiques X^{\max} dominées immédiatement par X^{\max} (semi-actes, v. Rubattel 1985, 1986). Ces unités monophoniques minimales sont liées aux autres constituants de l'intervention par des fonctions interactives, tout comme les actes de langage constitutifs d'une intervention complexe, mais elles n'ont pas de valeur illocutoire car elles ne comportent pas de verbe qui puisse marquer cette valeur. L'acte de langage a ainsi une structure parallèle à celle de V'', avec un marqueur illocutoire parallèle à la position INFL (spécificateur du verbe). Les autres unités discursives minimales, expressions et semi-actes, ont une structure parallèle à celle des X^{\max} autres que V^{\max} , c'est-à-dire que ce sont des X".

On a vu qu'en syntaxe, les catégories X' et X'' sont des projections de X, en ce sens qu'elles retiennent les propriétés de leur tête: un X^{max} complexe, pourvu de spécificateurs et de compléments, a essentiellement les propriétés de X. De façon analogue, une intervention complexe remplit dans la structure de l'échange la même fonction que son constituant directeur, qu'on peut donc assimiler à la tête de X^{max}. Autrement dit, un constituant directeur selon la terminologie de Roulet et al. (1985) est la tête d'un constituant de même nature mais de rang supérieur. L'intervention peut ainsi être considérée comme la projection maximale de l'acte de langage directeur. Si I représente l'intervention, A l'acte, AD l'acte directeur et AS un acte subordonné, les structures d'intervention complexe illustrées par (16) peuvent être notées sous la forme de (17):

(16)



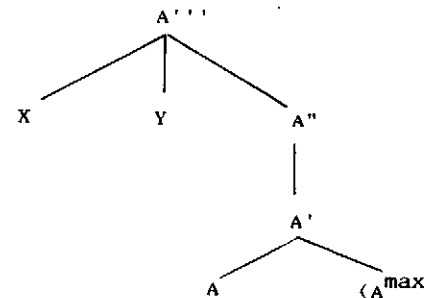
(17)



Les constituants A'' sont donc des A^{max-1}, dont la tête est un A' et finalement un A, si A prend la valeur "acte de langage". Si la tête de A^{max} est un semi-acte ou une expression, A^{max} égale A'' (v. infra).

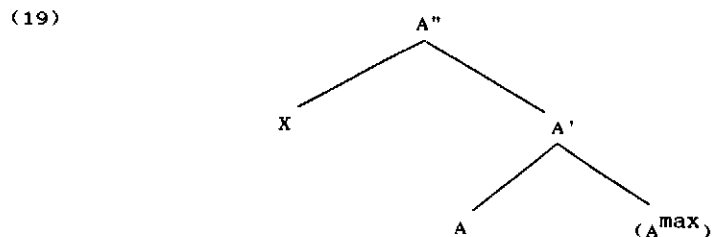
Pour A = acte de langage, on doit avoir, en accord avec la convention X' et pour une tête à trois projections, la structure suivante :

(18)



La position facultative (A^{max}) à droite de la tête A est un complément interne à A', et il peut y en avoir plusieurs. Quelles sont maintenant les valeurs associées à X et à Y ? Ce qui distingue les actes de langage des semi-actes et des expressions, c'est que les premiers comportent un marqueur dénominatif de fonction illocutoire (MDFI) ou un marqueur d'orientation illocutoire (MOI). Ce que actes, semi-actes et expressions ont en commun, c'est la possibilité d'un marqueur indicatif de fonction illocutoire (MIFI) comme certes, justement, quand même, etc. L'un des termes X ou Y de (18) est la position du MDFI ou du MOI, l'autre celle du MIFI. Comme les MIFI apparaissent normalement à gauche ou du moins à l'extérieur du MDFI ou du MOI, l'hypothèse la plus simple consiste à assimiler X à la position du MIFI et Y à celle du MDFI/MOI⁷.

Pour les expressions et les semi-actes, A^{max} prend la valeur A'' , et on obtient la structure (19), où X est la position du MIFI :



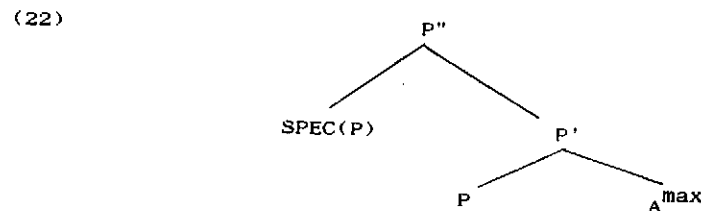
Dans (19), X est manifestement le spécificateur de A' , alors que dans (18), c'est Y qui est le frère gauche de A' et qui devrait en être le spécificateur, X occupant une position parallèle à celle du sujet en syntaxe. Or, on a proposé à diverses reprises en grammaire générative de considérer le sujet comme un spécificateur de la phrase (p. ex. Jackendoff 1968). En syntaxe, cette hypothèse se heurte à l'objection que le sujet est obligatoire et sélectionné par le verbe, dont il reçoit un rôle thématique. Dans la structure de l'acte de langage, cette objection est non pertinente, et rien n'empêche de considérer que X et Y sont tous deux des spécificateurs de l'acte (ou de l'intervention). Il suffit d'étendre la notion de spécificateur aux noeuds (en fait aux deux noeuds) qui sont les frères gauches de la tête, alors qu'en syntaxe le spécificateur est le noeud qui est immédiatement à gauche de la tête, le noeud le plus à gauche ayant le statut particulier de sujet.

Les structures (17) à (19) prévoient des compléments, soit hors de A^{max} (17), soit dans A' (18-19). Il y a de fait des actes ou semi-actes subordonnés du premier type sans connecteur pragmatique (ou avec seulement un MIFI), par exemple :

(20) Tout le monde est parti, il n'y avait plus rien à voir.

(21) La fourmi, qui était économe, n'était pas prêteuse.

Dans ces deux exemples, on pourrait insérer un connecteur comme parce que, c'est-à-dire un marqueur de fonction interactive (et non plus illocutoire). Les connecteurs de la classe de parce que sont des subordonnants, tant du point de vue syntaxique que du point de vue pragmatique, et ils appartiennent tous à la catégorie syntaxique P définie au § 2. Les actes et semi-actes subordonnés par ces connecteurs sont simplement des P'' dont le complément est un A^{max} , et on a la structure suivante :



Comme en syntaxe, la classe des spécificateurs de P est très restreinte: justement parce que, bien malgré, etc., c'est-à-dire des MIFI qui spécifient le connecteur et non l'acte subordonné. Cf. la différence d'interprétation entre les deux énoncés suivants :

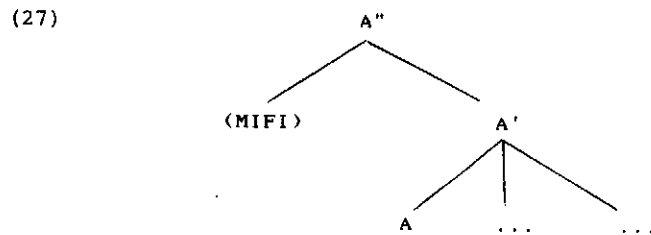
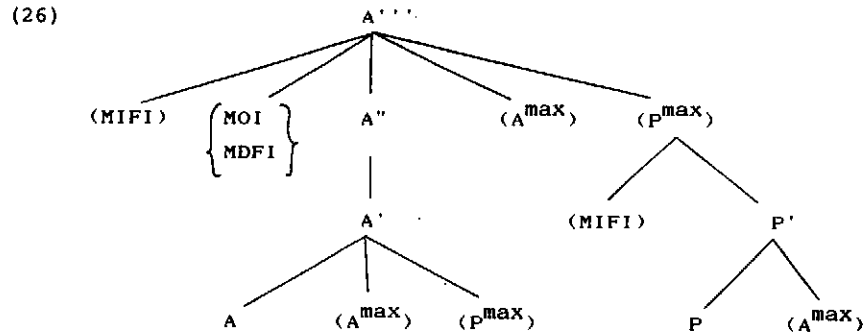
(22) Elle est partie, justement parce que tu es insupportable.

(23) Elle est partie parce que, justement, tu es insupportable.

Les expressions quant à elles ne sont jamais subordonnées dans une structure comme (22), du fait qu'elles ne sont pas enchâssables syntaxiquement. En revanche, ces expressions peuvent être pragmatiquement subordonnées, pour autant qu'il n'y ait pas subordination syntaxique :

(25) Je m'en vais: zut pour ces zombies!

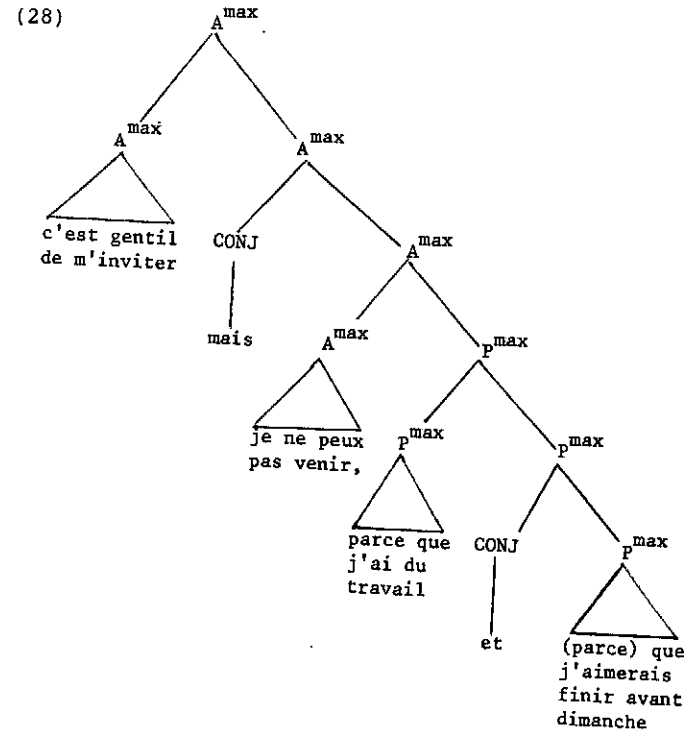
En résumé, et avant d'aborder la coordination, on a les schémas généraux suivants, pour $A^{max} = A'''$ (acte) et $A^{max} = A''$ (semi-acte, expression):



Il reste à décrire la coordination, pour laquelle il suffit de reprendre le schéma de règles (15) répété ici, en prenant A comme valeur de X :

(15) $X^i \rightarrow X^i (CONJ - X^i)^*$

On peut coordonner des constituants discursifs divers, pour autant qu'ils soient de même rang; par exemple :



Notons qu'un constituant à gauche d'une conjonction peut être implicite (et qu'un énoncé isolé peut donc commencer par une conjonction).

Les marqueurs de structuration de la conversation (MSC) décrits par Auchlin (1981) ont la même distribution que les conjonctions, mais ils peuvent constituer des énoncés à eux seuls, le constituant gauche et aussi le constituant droit pouvant être implicites :

(29) A. Alors tu viens ?

B. Bon, je viens.

(30) A. Alors tu viens ?

B. Bon!

4. Unités discursives et catégories syntaxiques

Si la spécification, la subordination et la coordination des unités discursives sont des procédés identiques à ceux qu'on trouve en syntaxe, l'unité discursive minimale notée ici A a en revanche un statut différent de celui des catégories syntaxiques N, V, Adj, P. Ces dernières sont enregistrées dans le lexique et appartiennent à une liste finie, quoique ouverte (sauf pour P). Elles sont souvent analysables morphologiquement, mais elles n'en constituent pas moins les unités élémentaires de la syntaxe, en ce sens que les règles syntaxiques n'ont pas accès à la structure interne des mots (du moins pour ce qui est de la morphologie dérivationnelle; pour la morphologie flexionnelle, v. Anderson 1982 et Emonds 1985, ch.5).

L'unité discursive notée A est quant à elle une unité syntaxiquement complexe, qui n'est pas enregistrée dans le lexique mais engendrée par les règles syntaxiques qui réécrivent les X^{max} (notamment les catégories E et S, mais aussi d'autres X^{max}).⁸ Les unités notées A^{max} et P^{max} représentent tout segment d'énoncé pourvu d'un énonciateur ou d'un auteur potentiellement distinct,⁹ pour autant qu'elles soient elles-mêmes soit radicales, soit dominées immédiatement par un A^{max} ou un P^{max} . Cette définition de l'unité monophonique minimale est équivalente à celle proposée dans Rubattel (1986), où elle est définie comme $X^{max} [... X^{max} ...]$, à ceci près que le sujet grammatical est ici exclu de cette définition, car le sujet

est une position syntaxiquement obligatoire. Seuls en effet des constituants non obligatoires sont susceptibles de recevoir une interprétation pragmatique propre, les constituants obligatoires déterminant la bonne formation des expressions à interpréter. Cette restriction peut paraître étrange en ce qui concerne la catégorie phrase (S), mais il faut rappeler que S est soit une réécriture de E (qui ne comporte aucune catégorie obligatoire), soit le symbole initial de la dérivation (et rien n'oblige à commencer une dérivation); seules les S qui sont des subordonnées complétives peuvent être obligatoires, par sous-catégorisation, mais elles ne sont alors justement pas des unités discursives : par exemple, un verbe performatif suivi d'une complétive (je te promets que je te rendrai ton livre) constitue un acte de langage unique et simple.

En résumé, un constituant syntaxique peut être une unité discursive (unité monophonique minimale) s'il remplit les deux conditions suivantes :

a) C'est un $X^{max} [... X^{max} ...]$

b) C'est un constituant facultatif.

On a vu que le sujet, qui est un $N^{max} [... V^{max} ...]$, ne remplit pas la seconde condition, à moins qu'il ne soit disloqué, c'est-à-dire copié dans une position facultative. Il y a aussi des constituants qui remplissent la seconde condition mais non la première, par exemple (31), opposé à (32) qui satisfait aux deux conditions (v. Groupe $\lambda-1$, 1975, et la discussion de ces exemples dans Rubattel 1985):

(31) Il l'aime parce qu'elle est riche (= c'est parce qu'elle est riche qu'il l'aime).

(32) Il l'aime, parce qu'elle est riche.

Si l'on reprend les schémas (17) et (18), on voit que des A^{\max} peuvent être des compléments à l'intérieur de A'. Cette configuration correspond précisément à l'exemple (31): ce ne sont pas les propriétés structurelles internes de parce qu'elle est riche qui l'empêchent de fonctionner comme une unité monophonique minimale, mais la structure dans laquelle elle est enchâssée. Parce qu'elle est riche a donc bien certaines des propriétés d'une unité discursive, mais elle est dépourvue de l'autonomie qui en ferait un énoncé minimal. Par ailleurs, ce n'est pas un argument du verbe aimer, et on peut en fait distinguer trois types de constituants :

- a) Les unités monophoniques minimales, pourvues d'un énonciateur ou d'un auteur.
- b) Les unités discursives non autonomes (dépourvues d'auteur propre).
- c) Les arguments des verbes et autres compléments syntaxiquement obligatoires, qui ne sont pas des unités discursives.

5. Règles génératives et règles interprétatives

Si les diverses structures discursives possibles ont été présentées sous forme d'arbres et non sous forme de règles de réécriture, c'est que de telles règles feraient double emploi avec les règles génératives de la syntaxe. Les structures discursives peuvent être dérivées de la structure syntaxique de surface (ou plus précisément de la forme logique, v. Rubattel 1986) par des règles interprétatives.

On peut cependant se donner des règles de bonne formation des structures discursives, ne serait-ce que pour s'assurer de la cohérence interne du système et de sa compatibilité avec le modèle du discours dont nous sommes parti. Ces règles, dont le statut est purement heuristique, sont données en annexe.

Ces "règles de composition" appellent quelques remarques :

- a) L'ordre et le nombre des constituants discursifs est très libre, ce qui résulte du caractère facultatif de ces constituants et des transformations qui affectent des X^{\max} dominés immédiatement par X^{\max} .
- b) Seules les structures de l'intervention, de l'acte de langage, des semi-actes et des expressions ont été décrites ici. Les unités plus vastes (échange) n'ont pas été abordées expressément. Quant aux unités les plus petites, qui n'ont jamais fait l'objet d'une description pragmatique, leur statut reste à préciser : l'unité élémentaire A a été définie comme la tête de A', et A' comme la tête de A", mais ni A ni A' ne correspondent à des entités pragmatiques reconnues. On pourrait considérer A comme un simple contenu propositionnel, abstraction faite de sa valeur illocutoire et de sa fonction interactive - ce qui permettrait de déterminer précisément le segment d'énoncé auquel s'applique la condition de contenu propositionnel proposée dans Roulet et al. (1985, ch. 3).
- c) Les faits de rétro-interprétation, y compris l'intégration rétroactive des mouvements discursifs, ont été laissés de côté. On pourrait songer à les incorporer dans ce modèle d'une façon analogue à la formation de parenthétiques en syntaxe, par adjonction ultérieure d'un constituant à un constituant déjà présent dans la structure (cf. note 8).
- d) Les marqueurs indicatifs de fonction illocutoire (MIFI), qui sont pour la plupart des adverbiaux, sont ici interprétés comme des spécificateurs des unités discursives, bien qu'ils ne soient pas engendrés syntaxiquement en position de spécificateurs d'un constituant. Ils reçoivent en fait leur statut de spécificateur par interprétation, moyennant l'extension de la notion de spécificateur pro-

posée au § 3. Par ailleurs, leur statut d'adverbiaux (c'est-à-dire de P") leur permet une grande liberté de position, et ils n'apparaissent pas nécessairement en surface comme frère gauche du constituant discursif qu'ils modifient. Leur position de départ est toutefois récupérable, comme celle de tout constituant déplacé par transformation.

Appendice : règles de bonne formation de l'intervention

- (1) $A^{max} \rightarrow (MSC) - (A^{max})$
- (2) $A^{max} \rightarrow (A^{max}) - CONJ - A^{max}$
- (3) $A''' \rightarrow (MIFI) - \begin{Bmatrix} MDFI \\ MOI \end{Bmatrix} - A''$
- (4) $A'' \rightarrow (MIFI) - \begin{Bmatrix} A' \\ P' \end{Bmatrix}$
- (5) $A' \rightarrow A - (A^{max})^* - (P^{max})^*$
- (6) $P' \rightarrow P - (A^{max})$
- (7) $A \rightarrow X^{max}$

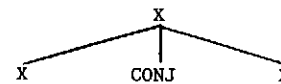
(où X est une catégorie syntaxique).

Université de Neuchâtel
 Institut de linguistique
 CH 2000 Neuchâtel

Christian Rubattel

Notes

1. Suivant l'inventaire proposé par Emonds (1985). La catégorie de l'adjectif est abrégée ici Adj et non A pour éviter toute confusion avec l'abréviation de l'acte de langage.
2. Comme l'ordre des constituants est sujet à variation paramétrique d'une langue à l'autre, les règles telles que (3) sont plus précisément des "règles de composition de base". Les règles de réécriture propres à chaque langue peuvent s'en écarter pour autant que seul l'ordre linéaire, mais non les relations de dominance, en soit affecté.
3. On pourrait aussi considérer que les deux conjoints sont de même rang, ce qui correspondrait à la structure (i) plutôt qu'à (9-11):



Les faits d'intonation et de ponctuation plaident plutôt pour la structure (9-11).

4. Pour les incises, v. Emonds (1976, ch. II.9); pour les relatives appositives, v. Emonds (1979). Dans les deux cas, c'est la structure de surface qui importe ici, et non la source proposée par Emonds.
5. Il faut ajouter qu'un échange peut être enchâssé dans une intervention (échange subordonné). Par ailleurs, les interventions ne fonctionnent pas nécessairement comme constituants immédiats d'un échange: elles peuvent être subordonnées à une intervention, soit directement (intervention subordonnée), soit rétroactivement; dans ce dernier cas, il s'agit d'un mouvement discursif (au sens de Roulet 1986).
6. En accord avec Roulet et al. (1985, 72), j'appellerai auteur le responsable ou la voix d'un segment d'énoncé polyphonique qui ne se confond pas avec l'énonciateur de l'intervention. L'usage du terme "énonciateur subordonné" dans Rubattel (1985, 1986) pour désigner l'auteur peut prêter à confusion.
7. De plus, la position du MOI/MDFI correspond ainsi à la position de INFL, qui réalise syntaxiquement le marqueur illocutoire. Mais rien d'essentiel ne serait changé si on adoptait l'hypothèse inverse, car il suffirait de postuler une transformation locale.
8. On pourrait aussi considérer que le noeud E n'est pas engendré par les règles syntaxiques mais construit par des règles interprétatives, comme le propose Verhagen (1979).
9. En fait, P^{max} peut apparaître dans tous les contextes où apparaît A^{max} , y compris comme acte indépendant, par exemple dans un couple question-réponse comme:
 - A. Pourquoi tu dis ça ?
 - B. Parce que ! / Parce que tu m'embêtes ! P^{max} n'est donc qu'un A^{max} dont la tête est un connecteur appartenant à la catégorie syntaxique P.

Bibliographie

- ANDERSON, S.R. (1982): "Where's Morphology?", Linguistic Inquiry 13, 571-612.
- AUCHLIN, A. (1981): "Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation", Etudes de linguistique appliquée 44, 88-103.
- BALTIN, M.K. (1982): "A Landing Site Theory of Movement Rules", Linguistic Inquiry 13, 1-38.
- BANFIELD, A. (1982): Unspeakable Sentences: Narration and Representation in the Language of Fiction, Londres et Boston, Routledge & Kegan Paul.
- CHOMSKY, N. (1957): Syntactic Structures, La Haye, Mouton (Structures syntaxiques, Paris, Seuil, 1969).
- CHOMSKY, N. (1965): Aspects of the Theory of Syntax, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press (Aspects de la théorie syntaxique, Paris, Seuil, 1971).
- CHOMSKY, N. (1970): "Remarks on Nominalization", in R. JACOBS et P.S. ROSENBAUM (éd.): Readings in English Transformational Grammar, Waltham (Mass.), Ginn-Blaisdell, 184-221 (repris dans Questions de sémantique, Paris, Seuil, 1975).
- DOUGHERTY, R.C. (1970): "A Grammar of Coordinate Conjoined Structures I", Language 46, 850-898.
- EMONDS, J. (1976): A Transformational Approach to English Syntax. Root, Structure-Preserving, and Local Transformations, New York, Academic Press (Transformations radicales, conservatrices et locales: pour une conception transformationnelle de la syntaxe, Paris, Seuil, 1981).
- EMONDS, J. (1979): "Appositive Relatives Have No Properties", Linguistic Inquiry 10, 211-243.
- EMONDS, J. (1985): A Unified Theory of Syntactic Categories, Dordrecht, Foris.
- GROUPE λ-1 (1975): "Car, parce que, puisque", Revue Romane 10, 248-280.
- HARRIS, Z.S. (1946): "From Morpheme to Utterance", Language 22, 161-183.
- JACKENDOFF, R.S. (1968): Speculations on Presentences and Determiners, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- JACKENDOFF, R.S. (1977): X̄ Syntax: a Study of Phrase Structure, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.
- LI, C. et S. THOMPSON (1976): "Subject and Topic: a New Typology of Language", in C. LI: Subject and Topic, New York, Academic Press.
- MORIN, J.-Y. (1985): "Théorie syntaxique et théorie du passage: quelques réflexions", Revue québécoise de linguistique 14, 9-48.

- ROULET, E. (1981): "Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation", Etudes de linguistique appliquée 44, 7-39.
- ROULET, E. et al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.
- ROULET, E. (1986): "Complétude interactive et mouvements discursifs", Cahiers de linguistique française 7, 189-206.
- RUBATTEL, C. (1982): "De la syntaxe des connecteurs pragmatiques", Cahiers de linguistique française 4, 37-61.
- RUBATTEL, C. (1985): "Polyphonie, syntaxe et délimitation des énoncés", Travaux neuchâtelois de linguistique 9, 83-103.
- RUBATTEL, C. (1986): "La structure de l'énoncé minimal comme condition d'accès aux stratégies interprétatives", Cahiers de linguistique française 7, 135-148.
- TESNIERE, L. (1959): Eléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck.
- VERHAGEN, A. (1979): "On the E-Hypothesis of Dislocation and Conditions on Discourse Grammar", Recherches Linguistiques 8 (Université de Paris VIII - Vincennes), 131-158.
- WEHRLI, E. (1984): "A Government-Binding Parser for French", ISSCO WP-48 (Université de Genève).